

Zone de secours

Hainaut centre

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil et du Collège :

Jonathan HOBE

Hobejonathan@gmail.com

Extrait du Procès-Verbal

Séance du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 02 décembre 2015

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre
DAYE Maxime, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
HOYAUX Pascal, Bourgmestre
DI RUPO, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre
DANIEL Olivier, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
CULQUIN Brigitte, Echevine déléguée

Excusés:

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre
HARTIEL Olivier, Echevin délégué

MILHOMME Rudi, Commandant de Zone f.f.

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial de la Zone

SERROKH Nora, Secrétaire ad hoc

Marchés publics - Rattachement à un marché - Acquisition d'un camion citerne

Le Conseil de la zone de Secours Hainaut Centre ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile et plus particulièrement les articles 85, 117 et suivants ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes ;

Considérant qu'au vu de la vétusté de certains camions-citernes mis à disposition de la Zone de secours Hainaut Centre, il est plus qu'urgent de les remplacer, dans les plus brefs délais;

Considérant que ces camions-citernes sont nécessaires lors des interventions des agents opérationnels ;

Vu le plan d'acquisition zonal approuvé par le Conseil de Prézone en date du 27 février 2014 ;

Considérant qu'il est proposé de « se rattacher » au marché public organisé par le SPF Intérieur sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir Adjudicateur conformément au Cahier Spécial des Charges n°II/MAT/A26-297-12-Lot 1 relatif à l'appel d'offres pour la fourniture de camions-citernes pour le compte du Service public fédéral Intérieur;

Considérant que ledit marché public se termine le 17/10/2018 ;

Considérant que « le rattachement » au marché public organisé par le SPF Intérieur permettra à la Zone de Secours Hainaut Centre de ne pas réaliser toute la procédure d'achat ; de gagner en temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants ;

Considérant que le Conseil Zonal est compétent en matière de choix du mode de passation des marchés publics conformément à l'article 85 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile;

Considérant que la dépense inhérente à cette acquisition sera imputée sur la fonction 35110/743-98 inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2015 ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : De choisir comme mode de passation, en vue de l'acquisition d'un camion citerne, le « rattachement » au marché passé par le SPF Intérieur référencé « II/MAT/A26-297-12 » et, ainsi, de marquer son accord quant au contenu du cahier spécial des charges y afférent.

Par le Conseil :

**La Secrétaire ad hoc,
Nora SERROKH**

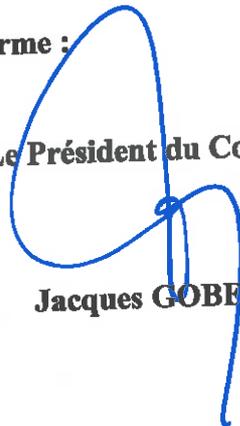
**Le Président du Conseil,
Jacques GOBERT**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire ad hoc


Nora SERROKH

Le Président du Conseil,


Jacques GOBERT

